



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 35886

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la régulation insuffisante des flux d'étudiants formés par l'université dans les différentes disciplines. De nombreux jeunes sont confrontés à de graves problèmes d'insertion sur le marché du travail en raison de l'inadéquation de leur formation initiale aux offres d'emploi disponibles. Ainsi, la situation des jeunes docteurs des filières scientifiques est préoccupante. Un déséquilibre existe entre les capacités d'accueil du secteur public et des entreprises, et le nombre de chercheurs formés par notre système universitaire (près de 11 000 par an). Il n'est pas possible d'augmenter indéfiniment les postes dans les organismes publics, alors que la maîtrise des déficits est une priorité. Aussi serait-il opportun de s'interroger sur la mise en place d'un numerus clausus, afin de former le nombre optimal de thésards. Les sciences humaines ne sont pas épargnées par ce phénomène. En effet, les entrées dans certaines filières demeurent excessives par rapport aux perspectives offertes sur le marché du travail : c'est le cas en psychologie, philosophie, art, histoire, sciences politiques, architecture et droit. Face à l'absence de débouchés, les diplômés en architecture se retrouvent souvent au RMI. Obligés de se reconverter sur le tard, ces demandeurs d'emploi ont le sentiment d'un gâchis de compétences, puisque leurs études sont sans rapport avec les postes proposés par les entreprises. En revanche, des pénuries de main d'oeuvre apparaissent dans des secteurs qui n'arrivent pas à recruter du personnel qualifié. Une régulation du nombre de jeunes acceptés dans certaines filières universitaires, et une orientation plus en amont vers les métiers porteurs, permettraient de résoudre ces difficultés. Il lui demande s'il réfléchit aux moyens d'adapter le profil et le nombre d'étudiants aux besoins de notre économie, et s'il entend mettre en place des numerus clausus, en cas de déséquilibre persistant entre les promotions de jeunes diplômés et les offres d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35886

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1976